



Role du salaire d'une associations

Par **moietmoi**, le **02/09/2011** à **11:18**

Bonjour, rnnetant adherent dans 1 asso loi 1901, a caractere sportif, il y a 1 salarié qui se prend pour le gérant et parton de la salle (qui est aussi gérée par la mairie) et ce salarié ou "coach" veut imposer sa dictature...rneest-ce possible?rnnil refuse par exemple qu'une autre personne vienne aider ou donner des conseils lors des entrainements,rnse mêle des discordes qu'il peu y avoir sur l'extérieur de la salle de sport et prend parti ensuite, déforme les faits et propose et menace même de virer l'adherent de l'association !rneje rappelle qu'il est salarié !.... donc, à son boulot grâce aux cotisations des adhérents.rninterdit de pouvoir parler comme on veut: soit, si 1 personne vous aborde mais ne vous plait pas, ne rien dire! je pense qu'on est en France et qu'il existe la liberté d'expressionrnrndans cette association, nous ne sommes jamais au courant des assemblées, ni du changement des memebres du bureau. C'est comme 1 clan et ils font leurs petites magouilles....rnmerci de vos reponses

Par **pat76**, le **03/09/2011** à **14:40**

BonjourrnSi tous les adhérents de cette association se plaignent, pourquoi ne pas la quitter?rnQui est le Président de l'association?